



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30787819/00/FR/000

Original



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Rue de Steenkerque 2A/05blocC - 7060 Soignies



Effectué le :

29/02/2024 09:42 - 10:19



Effectué par : FREDERIC CROES (4200)

Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

Leila Fassi

Adresse

Rue de Steenkerque 2A/05blocC- 7060 Soignies

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom

Leila Fassi

Adresse

Rue de Steenkerque 2A/05blocC- 7060 Soignies

Responsable des travaux

Pas d'application

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte

100 248 265

Adresse

Rue de Steenkerque 2A/05blocC - 7060 Soignies

Code EAN

Code EAN non communiqué

N° Compteur

34620963

Compteur index jour

22602

Compteur index nuit

19627

Type d'installation

Inst. DOMESTIQUE

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 buildingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30787819/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Visite de contrôle (6.5.)
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/10/1981 et avant le 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
Dérogations	- Application de la partie 8

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Monophasée
Type d'électrode de terre	Boucle de terre
Canalisation d'alimentation - Type	EXVB
Canalisation d'alimentation - Section (mm ²)	10
Nombre de circuits	14
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle (A)	40
Installation conçue pour un courant nominal maximum de (A)	63
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	2

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
Différentiel général	63	300	A

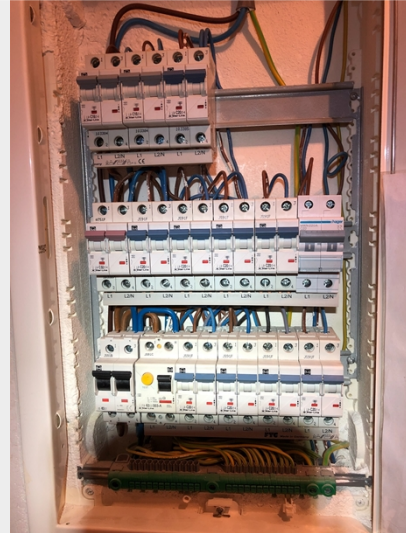
Description de l'installation électrique

TD 1

Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	1
Nombre de circuits	13



(Photo extérieur)



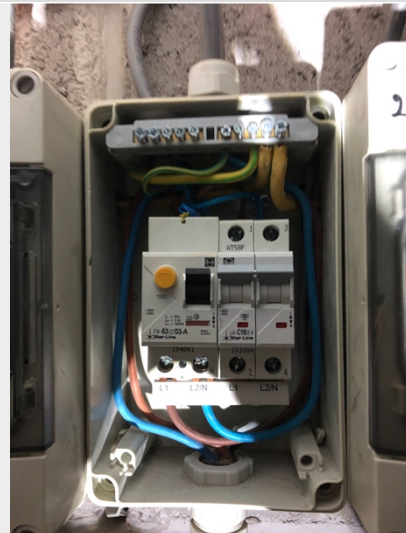
(Photo intérieur)

TGBT

Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	1
Nombre de circuits	1



(Photo extérieur)



(Photo intérieur)

Type prise de terre	Boucle de terre
Valeur (Ω)	3



SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits - références	1
Schémas de circuits - version	1
Schéma de circuits - date	29-02-2024
Schémas unifilaires	Voir annexes
Plan de position - référence	1
Plan de position - version	1
Plan de position - date	29/02/2024
Plan de position	Voir annexes

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Ok
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Ok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Ok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Ok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

Mesures et essais

Résistance(s) de dispersion de la (des) prise(s) de terre (Ω)	3
Valeur du niveau d'isolement général (M Ω)	19.86
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Ok
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Ok
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Ok

Infractions constatées

- Néant

Remarques

FINALISATION

- Info: ancien rapport présent en annexe.



Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30787819/00/FR/000

SDB

- Liaison équipotentielle supplémentaire non visible / non accessible

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Il y a lieu de donner suite aux remarques/recommandations reprises dans le présent rapport.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard avant le 28/2/2049.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été à nouveau datés et signés.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient déjà scellées.

Ir F. Dewint
Directeur Général

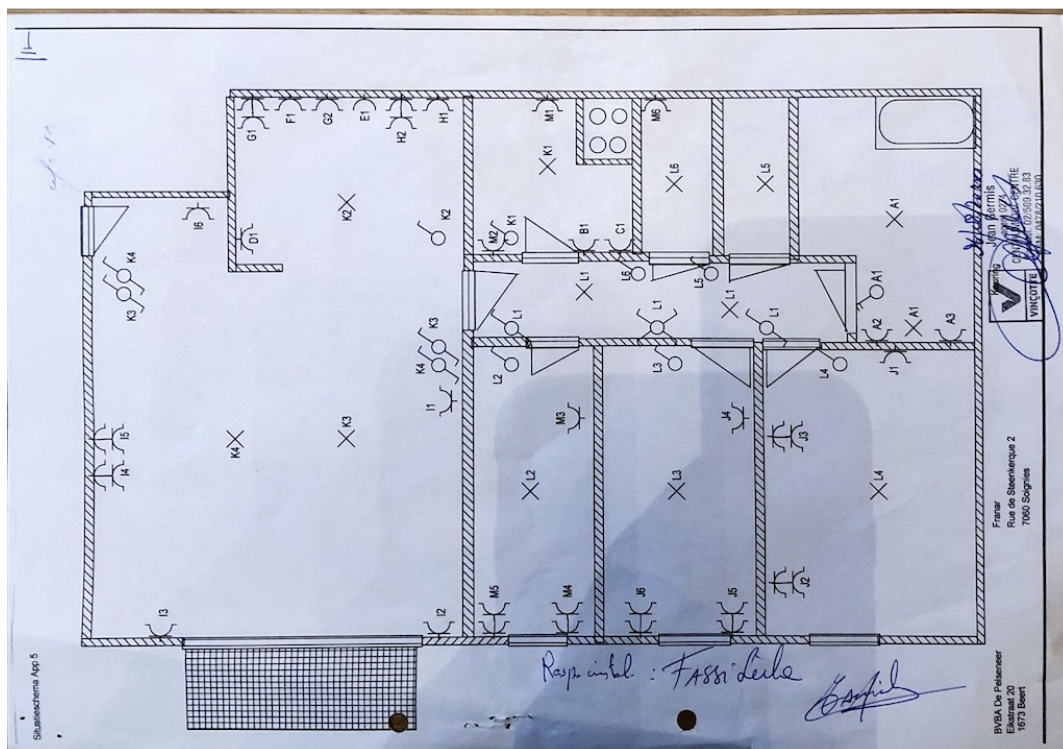
RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

Photo des plans de position (1/2)





Rapport

Original

RAPPORT N°
GEM/15/30787819/00/FR/000

Photo des plans de position (2 / 2)

VINÇOTTE vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl *App 5*

Rapport n°: *P002446183 102*

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vinçotte
Tél : +32(0)2 674 57 11 • fax : +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

F 084735

Safety, quality and environmental services

Resi. Code:

Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11 Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
 Brabant : Tél.: 02 674 57 11 Wallonie : Tél.: 081 432 611

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: _____ Demandeur: _____

Responsable des travaux: _____ Installation: _____ Propriétaire/gestionnaire: _____

Nom, Prénom: *B. BA* Nom, Prénom: *Franck Inxest SA*
Debever Adresse: *Rue de Steenbeque 2A*
N° carte d'identité: _____ CP + Commune: *7060 Soignies*
N° TVA: BE *0437192362* Tél.: _____

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE) RGPT *à l'annexe 2 #05/5*

Art 270 mise en usage modification extension Art 86 Art 271bis ① Unité d'habitation
 mobile temporaire Art 87 Art 278 ② Unité de travail domestique
 Art 271 périodique contrôle Art 88 Art ③ Parties communes
 Art 276 renforcement Art 276bis : vente d'une unité d'habitation Art ④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAN *541449060006607361* EAN non communiqué Compt.kWh non placé
Compt. kWh n°: *34620563* Index jour: *2,2* nuit: *2,2* Compt. kWh exclusif nuit:
Protection branchement (A): 20 25 32 40 50 63 80 100 n°: _____ Index nuit: _____

Données installation: Conçue pour U_n: 230V 3x230V 3N400V Type de prise de terre: boucle de terre barres / piquets
Courant nominal maximum (A): 20 25 32 40 50 63 80 100
Câble d'alimentation tableau principal: 4 X 10 mm² - Type: *XUB*
Description installation: Dispositif diff. gén.: *63 A 300 mA* Nombre de tableaux: *2* Nombre de circuits terminaux: *13*
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

Contacts Dir. Contacts Indir. Montage Appareils Matériel s/section Schémas Contrôle bci de défaut
 Résistance de dispersion de la prise de terre: *3* Ω Isolation générale: *10* MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions		Visa GRD:
Nouvelle installation	<i>Neant</i>	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Infractions		Mandataire GRD:
Installation existante	<i>?</i>	Nom:
<input type="checkbox"/> Néant		
Remarques	<i>?</i>	Visa:
<input type="checkbox"/> Néant		

Conclusion(s):
 La nouvelle installation est conforme *à l'annexe 2* au RGIE.
 L'installation existante est conforme *à l'annexe 2* au RGIE.

Agent visiteur: *BERNIE* Agent n°: *0244* Date: *26/08/2020*
Annexe(s): Schéma(s) de position Schéma(s) unifilaire(s): _____

Pour le Directeur Général: Signature *[Signature]*

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le *26/08/2025* par le même organisme de contrôle (**)

15 001 0 1 21

Le présent rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Économie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Photo des schémas unifilaires (1/1)

